

ABONNEMENT

Sauumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8 Poste : Un an 25 fr. Six mois 13 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 MARS

UNE LOI DE FOLIE

La Chambre s'apprête à discuter, après la loi sur les céréales, une loi sur les mines.

Actuellement, trois projets sont déposés. Hélas ! ce qu'il y a de plus clair dans ces projets, c'est la soif de popularité qui tourmente leurs auteurs. Par ce côté-là, les députés réformateurs se rapprochent tout à fait de la coterie des socialistes organisateurs de grèves. On y voit des choses étonnantes, exorbitantes dans ces projets !

Par exemple, l'Etat — c'est-à-dire la masse des contribuables — fournirait annuellement une somme de plusieurs millions aux caisses de retraites et de secours des ouvriers mineurs ; les sociétés minières seraient forcées de jeter dans ces mêmes caisses le plus net de leurs bénéfices et même de s'endetter pour les entretenir ; et la gestion de ces caisses serait confiée à des délégués des ouvriers...

Ainsi, premièrement, voici que l'Etat subventionnerait les ouvriers d'une profession spéciale. Pourquoi les mineurs plutôt que les maçons, plutôt que les paveurs, que les terrassiers, que les cordonniers, que les tisseurs, que les travailleurs enfin de tout genre ? Evidemment, c'est parce que les mineurs ont la plus grande réputation de grévistes ; ce qui fait d'eux un instrument politique.

Et, en outre, voici l'infâme capital mis hors du droit commun et des sociétés condamnées à la ruine... et les législateurs socialistes oublient que, du même coup, les ouvriers n'auront plus d'ouvrage.

Et, pour mieux assurer la ruine des sociétés, les délégués mineurs pourront, en puisant dans les caisses alimentées par l'Etat et les sociétés, subventionner les grèves qui auront été décidées par la coterie des socialistes dirigeants.

En vérité, que voilà bien des projets dé-

mocratiques et intelligents ! Démocratiques ! On propose de faire des mineurs une classe privilégiée en faveur de laquelle on établit un impôt. Intelligents ! On facilite à ces pauvres dupes les moyens de détruire sûrement l'industrie qui les fait vivre.

O législateurs de 1887, on voit que vous êtes vraiment des hommes supérieurs !

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

On sait qu'une majorité assez importante s'est prononcée dans la commission de l'armée contre les projets de désorganisation de l'École polytechnique présentés par M. Boulanger. Les critiques formulées par plusieurs membres et aussi par plusieurs journaux militaires, parmi lesquels nos excellents confrères de l'avenir militaire, semblaient si légitimes qu'on pouvait croire que M. Boulanger lui-même en serait touché. C'était le connaître mal. Tous les membres de la commission viennent de recevoir un exemplaire d'une impertinente note du ministre dans laquelle ce ministre maintient envers et contre tous ses projets de désorganisation de notre première École spéciale. Cette note devra faire le sujet d'un prochain article. Mais nous pouvons dès aujourd'hui en résumer l'esprit. M. Boulanger y déclare que, ce qu'il veut avant tout, c'est faire une armée républicaine, ce qui est loin de vouloir dire une armée française. Et quelques journaux nous disaient ces jours-ci que M. Boulanger avait répudié tout souci politique pour se consacrer uniquement aux grands intérêts du pays !

Au reçu de ce paquet, M. de Mahy a réuni immédiatement la commission de l'armée, et les commissaires, après avoir vivement critiqué le ton de la lettre et des instructions de M. Boulanger, ont donné mission à leur président de répondre au ministre que la majorité maintenait expressément son vote et de ne pas lui cacher qu'elle avait été froissée de sa lettre. On nous affirme que ce sont les membres de la gauche qui ont le plus vivement insisté pour que la réponse faite à

M. Boulanger fût aussi nette dans son refus et aussi sèche dans la forme que possible.

CONFLIT

Tant que M. Boulanger ne s'est moqué que de l'armée, du pays, du gouvernement, messieurs les députés de gauche ont souri bénévolement à ses facéties. Mais, enhardi, voici que M. Boulanger se moque d'eux et ils trouvent la chose moins drôle.

On connaît les faits : Un beau matin, M. Boulanger s'est réveillé comme les enfants terribles en disant : Qu'est-ce que je démolirais ou salirais bien aujourd'hui. Et il a dirigé sa batte sur nos Écoles.

L'École Polytechnique ne sera plus une École militaire. On fera table rase des états-majors particuliers de l'artillerie et du génie. Dorénavant, les officiers de ces armes se recruteront, comme leurs camarades de l'infanterie et de la cavalerie, dans une École militaire nouveau système, où « l'on n'embarrassera pas le bagage des élèves de connaissances inutiles » et d'où l'on sortira bon à tout faire : artilleur, sapeur, fantassin, cavalier.

Faut-il donc apprendre pour savoir et arriver ? Voyez-moi, semble dire M. Boulanger. Je n'ai rien appris ; je sais tout ; j'arrive à tout !

Donc, plus d'École Polytechnique, plus d'École de Saint-Cyr. Une seule et unique École où « les principes démocratiques des armées modernes » prendront un temps qu'usurpaient les mathématiques, l'art militaire, l'histoire. La carte de civisme — ne pas confondre avec patriotisme — au schako de nos officiers : suivant M. Boulanger, cela suffit !

Si républicaine qu'elle soit, la commission de l'armée qui compte parmi ses membres plusieurs anciens officiers, a trouvé les projets de M. Boulanger très dangereux et à une forte majorité les a repoussés.

Qu'a fait M. Boulanger ? Sans, bien entendu, consulter le conseil des ministres ; il a adressé au président de la commission

une lettre dans laquelle il le charge d'envoyer à chacun des commissaires une instruction sur ses projets qu'il déclare maintenir. Lettre et instructions, qui semblent avoir été rédigés sur un coin de table de mastroquet, traduisent cette pensée : « Vous ne connaissez pas un mot de la question ; vous n'êtes que des imbécilles, et je me moque de votre vote comme de ma plus vieille culotte. »

Et, pour que nul n'en ignore, M. Boulanger a immédiatement remis sa lettre, avant même qu'elle ne fût communiquée aux commissaires, à tous les Lanterniers et à tous les Intransigeants de son entourage.

Les membres de la commission ont trouvé le procédé plus que vif et ils ont répondu très vertement à M. Boulanger qu'ils n'avaient que faire de ses instructions ; que leur vote, étant acquis, serait maintenu et défendu énergiquement en séance publique, et qu'ils ne lui reconnaissaient pas le droit de se permettre des observations sur les décisions de la commission.

La réponse, également destinée à la publicité, est fort digne et très nette, et a été presque unanimement approuvée par les membres de la Chambre.

D'où conflit !

Que résultera-t-il de ce conflit ? M. Boulanger capitulera-t-il ? C'est possible ! Ce n'est pas, lui, la dignité qui l'étouffe. Mais sa soumission effacera-t-elle la mauvaise humeur et la lassitude très vives, très légitimes d'ailleurs, qui se manifestaient mercredi dans presque tous les groupes du Parlement à son égard ? Nous ne le croyons, ni ne le désirons.

Il n'est que temps, pour la dignité et solidité de notre armée, que la farce Boulanger ait un terme. Assurément M. Boulanger est une preuve que par le temps qui court on peut arriver sans apprendre et sans savoir. Mais les procédés de fortune par lesquels il a remplacé étude et science ne sont pas, fort heureusement, à la portée de toutes les consciences.

ÉDOUARD GRIMBLLOT.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPFRANC

Herbert s'était arrêté devant un jeune lieutenant qui la tête nue, les cheveux au vent, un filet de sueur lui coulant sur le front, présentait à Blücher un drapeau français tout déchiqueté, avec de larges taches rouges, un drapeau qu'il venait de conquérir à Litz. La tête était énergique, l'expression de triomphe et de haine puissamment rendue.

— Qui, admirez-le, mon fils, et courbez le genou car c'est votre glorieux père. A vingt ans, il prit le drapeau à la France. Il n'a vécu que pour organiser la guerre sainte, que pour se venger cette France maudite qui, un jour, nous a écrasés... mais que nous écraserons à notre tour. Le père était un officier du plus haut mérite et réclamait de son régiment une somme absolue. Si vous l'aviez vu brandir son épée commandant à ses hommes ! Son attitude était superbe d'audace. Sa pensée unique était la gloire de notre patrie, l'élévation constante de notre... aussi, s'il vivait encore, approu-

verait-il hautement les projets de votre grand-oncle Luitpold.

La mère et le fils reprirent place devant le guéridon de laque. Et son œil froid et sévère s'anima, la comtesse fit l'historique de la fiancée ardemment souhaitée. Elle se nommait Charlotte de Bergentball, un des premiers noms de l'Allemagne ; elle était fille unique, jouissant de la fortune de sa mère, morte depuis deux ans. La dot était considérable ; l'âge, vingt ans ; et la physionomie séduisante ; du reste, Herbert en jugerait dans une entrevue habilement ménagée.

Le jeune homme fit alors ses conditions :

— Avant de m'engager en rien, je désire me rendre au château de Bergentball à titre de voyageur... de touriste... J'étudierai la noble demoiselle, et si... et si elle plaît à mon cœur... car, enfin, la fortune et la noblesse ne sont pas les seules puissances de ce monde...

Ici, la comtesse eut un geste qui voulait sans doute dire : « vous faites erreur » ; mais le jeune lieutenant parut ne point apercevoir cet index qui se levait pour réfuter sa thèse, car il continua :

— Si enfin mon cœur et ma raison peuvent entrer en bonne entente, si la convenance se joint à l'amour, oh ! seulement alors, ma mère, je ferai une comtesse de Jörn-Brabourg de M^{lle} Charlotte de Bergentball, et je lui jurerai une fidélité éternelle.

La soirée s'avancait. La mère et le fils essayèrent un autre sujet de causerie. Tour à tour, ils parlèrent d'un concert entendu la veille, d'une revue qui aurait lieu le lendemain, elle serait passée par le roi en personne ; mais leur esprit, à tous les deux, était trop hanté par l'héritière pour qu'ils prissent grand intérêt aux nouvelles du jour. Herbert se leva donc et dit adieu à la comtesse. Bientôt il se trouva, tout songeur, dans sa chambre aux tentures de couleur havane, sur lesquelles des fleurets croisés, des armes précieuses s'étagaient en panoplies.

Sentant bien que le sommeil ne viendrait pas, Herbert ajouta des bûches au brasier déjà allumé, et le feu jeta sur la moquette du tapis et sur les panoplies, de longs éclairs rouges. Au dehors il faisait un froid sec de février, et les étoiles brillaient au ciel par milliers. Le Prussien alluma sa pipe, une pipe superbe en écume, regarda avec complaisance cette amie de ses heures de solitude ; puis il commença à tirer lentement et à chasser, tantôt par les lèvres, tantôt par les narines, des flocons de fumée. En rêvant, il suivait des yeux les mouvantes spirales ; elles lui semblaient aboutir à une route charmante, que parcourait, côte à côte, un jeune couple. La route serpentait par les bois, longeait les coteaux, puis allait se perdre dans un horizon sans limites, où le ciel finissait par se confondre avec la terre.

L'attendrissement s'emparait du lieutenant. Si du sang de conquérant coulait dans ses veines, la poésie allemande hantait aussi sa pensée. A certaines heures, il se sentait de la patrie de Goethe et de Schiller. Il y avait comme deux natures distinctes en lui : le guerrier et le poète. On l'avait bercé aux chants de bravoure, mais aussi aux doux lieds. Du reste, c'est le trait caractéristique du peuple germanique que ce mélange de brutalité et de poésie, et le comte de Jörn-Brabourg était Germain dans toute l'acception du terme. Il avait toutes les qualités et tous les défauts de sa race. En ce moment l'homme rude et autoritaire faisait place au rêveur. Malgré tout ce qu'il avait dit de son amour, de l'insouciance et de la liberté, le mariage, en vérité, n'espouvantait nullement Herbert. S'il voyait la chaîne, elle lui apparaissait forgée d'anneaux d'or. Il se disait qu'une femme qui vous aime, qui vous console, qui vous réjouit, met une certaine douceur dans la vie... Il était bien jeune, trop jeune pour abdiquer la liberté... Mais, après tout, il arrive un jour où le vaisseau fatigué cherche le port. Pourquoi ne pas entrer dans les eaux calmes, avant d'affronter la tempête et les tourmentes ?

Sur ces sages pensées, le lieutenant envoya à la rosée du plafond les dernières bouffées de sa pipe d'écume, puis il songea au repos et à voir en rêve l'incomparable fiancée.

LE DIVORCE

Le P. Monsabré a pris depuis plusieurs années, pour sujet de ses conférences à Notre-Dame de Paris, l'étude sur les sacrements. Cette année, ce sont ses considérations sur le sacrement de mariage qui captivent un auditoire nombreux et choisi. Mais la doctrine de l'Église catholique, que développe l'éminent orateur, n'a pas le don de plaire à la presse républicaine et gouvernementale.

Voici les réflexions du XIX^e Siècle à ce sujet :

« On nous dira peut-être que le P. Monsabré n'appartient pas au clergé séculier, qu'il ne reçoit pas de traitement de l'État et que, par conséquent, son indépendance est entière. Nous déclarons, par avance, que nous n'acceptons pas cette réponse. Le P. Monsabré, comme citoyen français, est tenu de respecter la loi de l'État. De plus, l'archevêque de Paris, qui appartient au clergé séculier, qui est rétribué par l'État, doit veiller dans son diocèse à l'exécution du Concordat, lequel interdit au clergé toute immixtion dans les affaires civiles, toute critique, dans la chaire, des actes de la société civile.

» L'archevêque de Paris avait le devoir d'empêcher le prédicateur de Notre-Dame de transgresser la loi et de parler du divorce en termes injurieux et offensants pour la morale publique. En ne le faisant pas, il a manqué à son devoir, comme le P. Monsabré a manqué au sien. Ils ont continué cette œuvre de lutte contre la société civile à laquelle la congrégation du Saint-Office travaillait récemment avec tant d'ardeur, lorsqu'elle interdisait aux magistrats chrétiens de prononcer le divorce, aux maires, aux notaires et à tous les officiers publics de prêter leur ministère à la célébration des nouveaux mariages des divorcés. »

Hier, c'était parce qu'un prêtre était « fonctionnaire » qu'il était tenu de faire respecter la loi du divorce.

Aujourd'hui, cette obligation est la même. Bien que le Père Monsabré ne soit pas un fonctionnaire, sa qualité de citoyen suffit !

Ainsi, d'après ce journal, il ne serait même plus possible d'attaquer l'esprit d'une loi qu'on trouve mauvaise, détestable !

Et le parti républicain, qui ne jure que par les réformes, va avoir affaire au XIX^e Siècle.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Le dernier courrier du Tonkin parvenu au ministère de la guerre signale un accident grave qui a malheureusement clôturé une reconnaissance tentée par un détachement sorti de Bas-Quang, composé de tirailleurs tonkinois et d'hommes du 2^e étranger, sous le commandement du lieutenant Sausarrie.

Pour rentrer dans leur quartier, une grande partie de ces hommes s'étaient embarqués sur une pirogue qui a chaviré dans la rivière Claire.

II

Le lendemain, à la première lueur du jour, l'ordonnance d'Herbert, un Poméranien aux formes athlétiques, fit une discrète entrée dans la chambre du lieutenant. Il avait de bons yeux bleus et naifs dans sa face tannée, à barbe rousse. En main, il tenait un plateau d'argent, et sur ce plateau le premier déjeuner de son maître : un océan de café au lait, près d'une montagne de jambon et de tartines.

La fiancée s'était-elle vraiment montrée incomparable dans les rêves du jeune comte ?... Ce qui est certain, c'est qu'à son réveil il était fort gai et voyait la vie couleur de rose. Cependant le temps était pitoyable ; les toitures de toutes les maisons de Berlin étaient encapuchonnées de neige. De tous les côtés où se portaient les yeux, on ne voyait que blancheur. Malgré cette neige et cette bise, depuis des mois Herbert n'avait pas eu le réveil aussi joyeux ; il sifflait un air de chasse ; puis, de sa belle voix sonore, il entonna la marche du *Tanhauser*. Les idées matrimoniales, suggérées par la comtesse de Joro-Brabourg, avaient germé dans son esprit ; il voulait, ce matin même, aller trouver son colonel, lui demander un congé et partir sans plus tarder pour la Thuringe, pour le pays des vertes et profondes forêts, où se trouvait situé le château de Bergenthal.

Il soignait sa toilette, l'eau parfumée passait sur

Tous ceux qui la montaient se sont noyés, à l'exception du lieutenant Sausarrie que le sergent Giac, du 4^e des tirailleurs tonkinois, a sauvé au péril de sa vie.

Ce sous-officier, se jetant à l'eau une seconde fois, a pu sauver un soldat de la légion étrangère qui avait saisi une épave et se maintenait à flot.

Il y a eu quinze soldats victimes, dont un sergent du 3^e bataillon du 2^e étranger. Le général Munier n'a pas encore fait connaître leurs noms.

Une récompense exceptionnelle va être décernée, par le ministre, au sergent Giac, dont le dévouement se passe d'éloges.

**

UNE AMENDE DE 273,000 FRANCS

On télégraphie de Certe, 15 mars :

« La Cour d'appel de Montpellier vient de confirmer le jugement du tribunal de première instance qui avait condamné M. Allègre, négociant en vins, à payer à la régie la somme de 273,000 francs.

» Cette somme énorme représente les droits pour 200 fûts d'alcool dont il avait simulé l'expédition en Tunisie en se servant de faux acquits-à-caution.

» M. Allègre est maire de Mèze (Hérault). »

**

On télégraphie de Toulon, 16 mars :

« M. Aubergat, chef d'orchestre au Grand-Théâtre, a tiré dans la soirée un coup de pistolet de gros calibre sur M^{me} Lery, artiste, qu'il poursuivait depuis longtemps de ses obsessions. La mort a été presque instantanée.

» L'assassin, pour se soustraire à la justice, se dirigea vers la gare, où il se plaça sur la voie ferrée. Il fut broyé par un train. »

**

Gounod est parti mardi pour Bordeaux où, grâce à la présence du maître, ont commencé toute une série de grandes fêtes musicales. L'auteur de *Faust* est venu diriger l'exécution de son oratorio *Mors et Vita*, chanté par M^{me} Terestri, MM. Manoury et Seran, du Grand-Théâtre, et M^{me} Marie Masson. Le 16 et le 18, exécution de *Mors et Vita*, à l'église Notre-Dame de Bordeaux. Le 22, au Grand-Théâtre, festival composé uniquement d'œuvres du maître, parmi lesquelles nous citerons une symphonie, l'air de la *Reine de Saba*, et les stances de *Sapho*, chantés par M^{me} Marie Masson.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Le *Bulletin des ordonnances concernant l'armée* publie une ordonnance du roi de Prusse portant que de nouveaux corps de troupes seront créés en vertu de la loi sur l'effectif de paix.

D'après cette ordonnance, les quatre régiments d'infanterie qui vont être formés (435^e, 436^e, 437^e et 438^e régiments) seront en garnison à Thionville, Dieuze, Hogue-nau et Strasbourg.

son visage, le peigne d'écaïlle lissait ses cheveux blonds, ses moustaches de retre ; et, bientôt, rose et frais, superbe dans son uniforme, il se présentait devant la comtesse.

— Vous savez, mère, que vous m'avez converti... Je suis maintenant partisan de vos idées, et je pars... (A suivre.)

Théâtre de Saumur

SAMEDI 19 février 1887,
SEULE ET UNIQUE REPRÉSENTATION

LE SPIRITISME

Donnée par

Le Docteur FESTA

Célèbre magnétiseur, accompagné de
Miss CLARA ROBINSON.

Voir, pour le détail du programme, les affiches et prospectus.

PRIX DES PLACES ORDINAIRES.

Grand Théâtre d'Angers.

Judi 17 mars,

Avec le concours de M. GUILLEMOT
Et de M^{me} PAULINE VAILLANT et GARELLY
HAMLET, grand opéra en 5 actes, musique
d'Ambroise Thomas.

Quant aux quatrièmes bataillons qui doivent être créés, deux seront cantonnés à Mulhouse, trois à Cologne, et un dans chacune des villes suivantes : Rastadt, Neubrisach, Hanau, Cassel, Munster, Dusseldorf, Aix-la-Chapelle, Gœrlitz, Strasbourg (province de la Prusse occidentale) et Inowralslaw.

— On mande de Strasbourg à la *Post* qu'il est question d'expulser prochainement un grand nombre de personnes qui n'appartiennent pas au pays et qui avaient reçu des autorités des permis de séjour provisoire. D'après la *Post*, cette mesure s'appliquerait principalement à Mulhouse et aux environs.

— La police de Strasbourg a interdit aux libraires et aux papetiers d'exposer dans leurs devantures des images représentant des soldats français, ainsi que toute image sur laquelle figure le drapeau tricolore français.

L'ATTENTAT DE SAINT-PETERSBOURG

On télégraphie de Berlin, 16 mars :

« Le *Tageblatt*, de Berlin, publie la dépêche particulière suivante, qui lui a été adressée de Saint-Petersbourg par une voie indirecte.

» M. Gresser, commandant de la ville, et les autorités de police savaient depuis la semaine dernière que les nihilistes préparaient un attentat.

» Plusieurs anciens étudiants étaient rigoureusement surveillés. L'empereur avait, en outre, été averti immédiatement. C'est pourquoi il refusa de se conformer au désir de l'impératrice, qui voulait passer le carême à Saint-Petersbourg, et décida que la cour se rendrait le 13 à Gatchina.

» Les membres de la famille impériale résolurent d'aller à la chapelle expiatoire de la forteresse et de se rendre ensuite, par la perspective Newski et la Morshalka, à la gare de Varsovie, pour se faire conduire à Gatchina par un train spécial.

» Une foule d'agents de la police secrète étaient postés dans les rues.

» Pendant que l'empereur et l'impératrice étaient à la chapelle de la forteresse, un agent de la police secrète suivit sans interruption un individu suspect, ancien étudiant en droit, qui paraissait porter un assez gros livre sous le bras.

» Cet individu s'entretint, à l'angle de la Morshalka et de la perspective Newski, avec un autre individu suspect, qui était aussi un étudiant et qui portait une gibecière.

» Ces deux hommes furent arrêtés, et l'on constata que le livre et la gibecière n'étaient autre que des bombes explosibles chargées.

» On téléphona aussitôt à la chapelle de la forteresse et l'on mit l'empereur au courant du résultat des recherches de la police.

» L'empereur ne dit rien à l'impératrice ; les membres de la famille impériale quittèrent la chapelle.

» L'empereur et le grand-duc héritier prirent place dans la première voiture et l'impératrice dans la seconde.

» On prit une route différente de celle qui avait d'abord été fixée ; on suivit le quai de la Néva, et l'on arriva, après plusieurs détours, à la gare, d'où l'on partit immédiatement pour Gatchina.

» Ce n'est qu'au moment du départ du train que l'on fit part de ce qui s'était passé à l'impératrice, qui pleura alors à chaudes larmes.

» Sans l'arrestation des deux anciens étudiants, l'attentat aurait certainement eu lieu.

» On raconte que les bombes étaient admirablement construites ; on dit, en outre, que les individus qui ont pris part à l'attentat sont tous arrêtés. »

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 16 mars 1887.

La place a repris le mouvement de hausse momentanément interrompu : le 3 0/0 a coté 81.60 ; l'amortissable à 84.75 ; le 4 1/2 0/0 à 109.70.

Les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier continuent à monter. Les capitaux se portent avec d'autant plus d'empressement sur ces titres que la cote des bonnes valeurs de placement s'élève plus rapidement. L'action en hausse de 5 fr. clôture à 1.385.

La Société Générale est fermement tenue. C'est le 26 courant qu'aura lieu l'assemblée générale des actionnaires de ce grand établissement.

L'émission des obligations de la Compagnie Française des Moulins à vapeur du Havre et d'Anvers marche activement. L'extension et le perfectionnement de l'usine du Havre qui la nécessitent ont aussi leur raison d'être dans un projet de traité avec une société qui fabrique un biscuit spécial destiné à l'alimentation de la marine et de

l'armée. On comprend le profit considérable qui doit en résulter pour la compagnie.

On commence à s'entretenir, sur le marché de Paris, d'une nouvelle et importante affaire de mines d'or et d'argent. La société des mines d'or et d'argent de Sappire (Sappire Gold and Silver Company, Limited) dont le siège est à Londres, est propriétaire de deux mines en cours d'exploitation, aux États-Unis dans le comté de Gilpin (Colorado).

Nos chemins de fer sont fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CLASSE DE 1886

Nous avons désigné hier les jours, lieux et heures où le Conseil de révision tiendra ses séances dans l'arrondissement de Saumur. Voici le nombre des inscrits de la classe 1886 et celui des ajournés des deux classes précédentes :

Doné-la-Fontaine, 113 inscrits, — 12 ajournés.
Vihiers, 118 inscrits, — 24 ajournés.
Montreuil-Bellay, 99 inscrits, — 40 ajournés.
Gennez, 67 inscrits, — 6 ajournés.
Saumur (Nord-Est), 69 inscrits, — 43 ajournés.
Saumur (Sud), 161 inscrits, — 49 ajournés.
Saumur (Nord-Ouest), 87 inscrits, — 7 ajournés.

Température. — La température est toujours aussi rigoureuse. Le thermomètre descend chaque nuit à 5 et 6 degrés.

Le vent souffle du nord et le temps s'est chargé de nuages aujourd'hui.

Le baromètre baisse. La perturbation annoncée s'est déjà manifestée par des neiges abondantes à Limoges, à Angoulême, et dans le midi aussi bien que dans le nord de la France.

CARES DE PETITE VITESSE

L'arrêté du 12 juin 1886, qui dispose que les gares doivent être ouvertes pour la réception ou la livraison des marchandises à petite vitesse, du 1^{er} avril au 30 septembre, de 6 heures du matin à 6 heures du soir, et du 1^{er} octobre au 31 mars, de 7 heures du matin à 5 heures du soir, vient d'être modifié ainsi qu'il suit :

A l'avenir, les gares de petite vitesse seront ouvertes, du 16 mars au 15 octobre, à 6 heures du matin au plus tard, et fermées, au plus tôt, à 6 heures du soir. Du 16 octobre au 15 mars, elles seront ouvertes à 7 heures du matin, au plus tard, et fermées, au plus tôt, à 5 heures du soir.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Le conseil d'administration, dans sa dernière séance, a décidé qu'il proposerait à l'assemblée générale des actionnaires de fixer à 57 fr. 70 le chiffre du revenu de chaque action pour l'exercice 1886.

Par suite d'une décision récente du directeur de la Compagnie d'Orléans, on a affiché dans tous les buffets de ce réseau des repas au prix fixe de 4 fr. 50, composés d'un plat de viande avec légumes, fromage pour dessert, pain à discrétion et un carafon de vin.

Chemins de fer de Paris à Orléans, du Midi, du Nord de l'Espagne et de Madrid à Saragosse et à Alicante.

SEMAINE SAINTE A SÉVILLE

Du 4 au 9 avril, cérémonies religieuses et processions.

Foire de Séville, du 18 au 22 avril, courses de taureaux, de chevaux, fêtes populaires.

Billets d'aller et retour de Paris à Séville, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Burgos, l'Escorial, Madrid, Aranjuez, Castillejo (embranchement de Tolède) et Cordoue, au prix de 250 francs, en voitures de 1^{re} classe.

Billets valables jusqu'au 30 avril.
Les billets seront délivrés du 25 mars au 15 avril :

À la gare du chemin de fer d'Orléans, quai d'Austerlitz ;
Et aux bureaux succursales :
Rue de Londres, 8 ; rue Paul-Lelong, 7 ;
rue Le Peletier, 5 ; rue Notre-Dame-de-Na-

zareth, 30 ; rue Dupin, 5, et rue de Sèvres, 47 ; place Saint-Sulpice, 6 ; place de la Madeleine, 7 ; rue Française, 6 ; rue Paradis, 21 (bis) ; boulevard de Sébastopol, 34 ; rue des Archives, 49, et rue Jean-Jacques-Rousseau, 48.

A PROPOS DE LA PÊCHE

L'interdiction de pêcher, en temps de frai, l'anguille, le brochet et la perche, soulève d'assez vives réclamations de la part de nombreux pêcheurs.

Ceux-ci prétendent que les poissons ci-dessus désignés se nourrissent exclusivement des œufs déposés par d'autres espèces, et que, dans l'intérêt même du repeuplement de nos rivières, il importe de faire la guerre aux destructeurs d'alevins.

On annonce que des réunions vont se tenir dans le but d'engager les Chambres à réviser la loi sur la pêche en ce sens.

LES CRIEURS DE JOURNAUX

Enfin !

On assure que le gouvernement préparera pendant les vacances de Pâques un projet de loi comportant des mesures propres à empêcher les crieurs de journaux d'annoncer sur la voie publique des feuilles dangereuses soit pour la sécurité de l'Etat, soit pour la morale.

Le président du conseil en a informé M. Rigaut, député de l'Aisne, qui se proposait de l'interpeller au sujet du colportage des feuilles en question.

UNE GRAVE QUESTION

La conférence des avocats de Paris vient de résoudre un problème des plus difficiles et la solution qu'elle a donnée doit être mise sous les yeux de nos lecteurs et surtout de nos lectrices.

Le mari a-t-il le droit d'ouvrir les lettres adressées à sa femme ?

Telle était la question posée.

La conférence a conclu pour l'affirmative.

« L'Anjou illustré »

On nous annonce l'apparition, pour le dimanche 27 mars, de l'Anjou illustré.

Cette publication, purement littéraire et artistique, contiendra des gravures intéressantes spécialement le département de Maine-et-Loire.

L'Anjou illustré paraîtra une fois par semaine.

Administration et rédaction : place Tra- voit, à Cholet.

Nous ferons connaître le prix d'abonnement.

CHOLET.

La situation des ouvriers tisserands est loin de s'améliorer. On nous signale de nombreuses diminutions de salaires que les ouvriers sont encore heureux d'accepter pour éviter de rester sans travail.

De plus, il se confirme que deux maisons ont donné congé à près de trois cents ouvriers qui vont se trouver sans ouvrage

d'ici huit ou dix jours. Ces malheureux n'ont pas l'espoir d'avoir du travail dans les autres maisons, qui limitent et réduisent la production depuis longtemps déjà.

(Petite France.)

INCENDIE DANS LA FORÊT DE CHINON

Mardi, à 11 heures du matin, un violent incendie a éclaté dans la forêt de Chinon et a détruit environ 600 hectares de bois et de landes, appartenant à la commune de Cravant et à M. Champigny.

A la première nouvelle du sinistre, M. le sous-préfet de Chinon s'est rendu sur les lieux, accompagné de MM. l'inspecteur et le sous-inspecteur des forêts.

Grâce au concours des brigades de gendarmerie de Chinon, d'Azay, de l'Île-Bouchard et d'un détachement de troupes du camp du Ruchard, secondés par les populations de Cravant et de Panzoult, l'incendie a pu être circonscrit et la forêt de l'Etat préservée.

Le sinistre est attribué à l'imprudence de bûcherons qui travaillaient dans les bois de Cravant.

POITIERS.

Commencement d'épidémie. — Plusieurs cas de fièvre ont été constatés dans nos quartiers d'artillerie. Au 33^e, les soldats campent dans les manèges. On a dû désinfecter les casernes ; à la suite de cette opération, plusieurs planchers ont brûlé.

Quelques décès se sont produits dans les deux régiments.

— La troupe de M. Simon viendra à Poitiers le lundi de Pâques avec M. Coquelin aîné et M^{lle} Marie Kolb. Le spectacle comprendra *Tartuffe* et les *Précieuses ridicules*.

Vendredi matin, un homme a été trouvé mort sur la ligne de Niort à Parthenay, à peu de distance de la gare d'Échiré. On suppose qu'ayant suivi la ligne du chemin de fer, il a été tamponné par un train.

La Revue de l'Ouest dit que ce malheureux aurait été reconnu pour le nommé Pierre Berard, âgé de 32 ans, de Champdeniers.

ORLÉANS.

Ces jours derniers, les journaux ont annoncé la mort du maire d'Orléans, M. Sanglier. Voici ce que le *Journal du Loiret* nous apprend sur les derniers moments de ce magistrat municipal :

« M. Sanglier, maire d'Orléans, est mort succombant presque subitement à une angine de poitrine, mal inexorable dont il avait subi les premières attaques il y a quelques années.

» Travailleur acharné, voué sans réserve à la lourde tâche qu'il avait assumée, M. Sanglier ne ménageait ni son temps, ni ses forces, ni sa santé. C'est à l'excès du travail que sa mort prématurée peut être attribuée.

» Se rendant lui-même compte de son état, M. Sanglier fit alors mander M. l'abbé Bougaud ; M. le vicaire général, répondant à cet appel, arriva assez à temps pour pou-

indications sur tel ou tel point du parcours.

— Un beau pays, le vôtre, lui dis-je un jour.

— Beau et bon pays, fit-il, et que l'on n'apprécie guère à sa juste valeur que quand, comme moi, on y a longtemps vécu, aimé, souffert...

Ce dernier mot, évidemment souligné, m'ayant frappé, j'observai mon interlocuteur avec plus d'attention. Assez haut de taille, maigre comme un cent de clous et d'une physionomie qui avait dû être belle, Baptiste pouvait avoir alors quarante ans au plus ; on lui en eût donné cinquante, tant ses traits accusaient de fatigue, tant ses cheveux avaient blanchi. Soupçonnant que, sous ces réticences, se cachait peut-être quelque souffrance morale, je l'engageai à me faire un court récit de sa vie.

— Ce n'est pas, ajoutai-je, une banale curiosité qui me pousse à vous adresser cette demande, mais bien le réel intérêt que vous m'inspirez.

La voiture s'arrêta ; on était au bout du trajet. Quand, après dîner, nous fûmes seuls dans une chambre d'hôtel, avec Médor en tiers :

— Soit, dit Baptiste, je vais tâcher de vous satisfaire.

II

A CHAMPEARRAUD. — AU COLLÈGE.
LES ROYDOR. — CATASTROPES

Je vois encore la maison ouverte sur une cour, au joignant d'un vaste jardin, où s'écoulèrent mes

premières années. Située à deux portées de fusil d'Arbois, agréable petite ville où l'eau abonde, où le vin ne manque pas, l'habitation avait l'air de sourire dans son cadre de vignes. Elle était d'extérieur avenant, comme ses hôtes : mon père, ma mère, ma tante Claudine, toute la maisonnée, enfin. A « Champbarraud » (ainsi désignait-on notre demeure), on était secourable, compatissant. Les malheureux, les infirmes, les gens ne pouvant plus travailler en connaissaient bien le chemin. Je crois entendre encore ma mère disant à l'un d'eux :

— Reposez-vous, mangez, buvez un coup de vin ; voici des cassots (noix sèches), un fruit, du fromage, du pain.

Et, plus ou moins bien reconforté, le pauvre diable se retirait en remerciant :

— Bien obligé, brave dame. Le ciel vous le rende !... Dieu vous bénisse !

Ah ! si toutes ces bénédictions ont été entendues de là-haut — et elles ont dû l'être, — quelle couronne plus belle fut jamais tissée à une créature de Dieu ? Ma mère, c'était la charité même. J'étais, quand elle mourut, trop jeune encore pour comprendre l'étendue, l'immensité de sa perte...

Les sentiments dont, à Champbarraud, on était animé à l'égard des nécessiteux, s'étendaient natu- rellement aux animaux : « Qui est doux aux gens

est doux aux bêtes, et réciproquement », dit un proverbe. On était tous soignés pour les nôtres, on les choyait. C'est de là, sans doute, de l'exemple que j'avais sous les yeux, qu'est né en moi l'amour des animaux domestiques en général, et en particulier des chevaux et des chiens. Mon père avait des uns et des autres, sans compter bœuf de labour, vaches laitières, basse-cour et colombier. Ce n'est pas à dire qu'il fût riche, pourtant ; non, il était simplement « dans ses affaires ». Aidé d'un domestique, d'un garçon de ferme et d'une servante, il cultivait un lot de vignes en rapport, fai- sait du maraichage. Les produits du jardin étaient vendus au marché qui, une ou deux fois la semaine, tenait ses assises dans la grand'rue, non loin de l'habitation de Thomas Roydor, lié d'amitié avec ma famille, et chez lequel mon père ne manquait pas de me conduire chaque fois que je l'accompa- gnais à la ville. Veuf, retiré des affaires après hon- nête fortune réalisée dans le commerce des bois de sapin en haute montagne, M. Roydor s'était fixé à Arbois, son pays d'origine, avec sa fille Jean- nette, charmante enfant à peu près de mon âge, et une tante de celle-ci, laquelle tante, après la mort de son mari, négociant dans le Midi, était venue habiter avec son frère et sa nièce.

(A suivre.) ADOLPHE CHEVASSUS.

Par ce temps froid où les légumes frais sont si chers et si rares, nous recomman- dons tout particulièrement aux personnes économes les *Petits Pois* et les *Haricots verts* conservés par la maison Beauvais-Flon, de Nantes, qui sont vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE, Saumur, 28 et 30, rue Saint-Jean, 0,95 c. la boîte d'un litre pouvant être servie à 6 personnes et 0,60 c. la boîte d'un 1/2 litre pour 3 personnes.

SOURDS

qui placez dans vos oreilles des cornets auriculaires acoustiques, microphoniques, tympan, tubes artificiels, etc., vous aggravez la surdité et deviendrez incurables. La surdité est rapidement guérie par la méthode RAMOGNINO qui a obtenu des milliers de cures. Preuves incontestables. Viennent d'être guéris : MM. Honri de Mazonod, au Plessis (Seine-et-Marne), d'une surdité de 40 ans ; Foadrignier, Ul., à Etrœungt, d'une de 15 ans ; Vincent, épici- cier à Sotteville-les-Rouen, d'une de 13 ans ; Thiriet, A., à Demange-aux-Eaux, d'une de 21 ans ; Sœur St-Fulgence, supérieure à l'hospice de Buzaçais (Indre), vient d'être guérie de surdité, etc. Brochure gratuite. Ecrire au directeur de l'Ins- titut humanitaire des Sourds, à Marseille.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pen- dant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommes MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE RÉCIT DE BAPTISTE

I

AVANT-PROPOS.

Au temps où, chaque fin d'été, j'allais passer deux ou trois semaines chez des parents du haut Jura, j'empruntais invariablement la diligence de Jean-Baptiste Barraud, ou, si l'on veut, la « voi- ture à Baptiste », comme on l'appelait dans le pays. Baptiste, un conducteur modèle, avait un soin particulier de ses chevaux, qu'il stimulait de la voix seulement, leur parlant avec une sorte de tendresse. Jamais de jurons ni de coups de fouet. Médor, un chien à longs poils, à la tête intelligente, ne le quittait pas. Blotti en un coin de la bache, il répondait par de joyeux jappements aux caresses que, de temps à autre, son maître lui prodiguait. Baptiste était d'une douceur envers les animaux qui me l'avait rendu sympathique. S'exprimant bien, du reste, paraissant avoir reçu une instruction supérieure à celle du commun de ses pareils ; il était exact dans son service, complaisant pour ses voyageurs, toujours disposé à leur donner force

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des Gens de Lettres.

Etudes de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau (Maine-et-Loire), et de M^e LOYAU, notaire à Avoine (Indre-et-Loire).

VENTE MOBILIÈRE
Au Château de Parnay,
Près Saumur (Maine-et-Loire)

APRÈS LE DÉCÈS DE M^{me} BECOURT DE MARCONNAY,
Par le ministère de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau, en présence de M^e LOYAU, notaire à Avoine,
Les 27, 28, 29, 30 et 31 Mars 1887,
Et jours suivants, s'il y a lieu.

Ordre de la Vente
Dimanche 27 Mars, à midi précis :
Instruments aratoires, charrettes, cuves, futailles, ustensiles de cave et autres, bouteilles vides, bois de chauffage, bestiaux.
Lundi 28 Mars, à onze heures précises :
Meubles meublants, salons, salle à manger, linge.
Mardi 29 Mars, à onze heures précises :
Meubles meublants, chambres à coucher, objets de literie, linge.
Mercredi 30 Mars, à onze heures précises :
Bijoux, argenterie, vaisselle, voitures, meubles divers, fleurs de serre.
Jeudi 31 Mars, à onze heures précises :
Batterie de cuisine, bibliothèque, vins en cercles et en bouteilles du crû du Château de Parnay et autres, années 1870 et autres, objets divers.
On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Cabinet de M. G. DOUSSAIN, syndic de faillite, rue des Basses-Perrières, 10, à Saumur.

A CÉDER
Un Fonds de Coiffeur
Situé dans le centre de la ville, et à proximité des hôtels.
Chiffre d'affaires : 7.000 fr.
Bail à courir : 11 ans.
Loyer : 700 fr.
Mise à prix avec matériel et marchandises : 6.000 fr.
S'adresser à M. DOUSSAIN, ou à M. PICHARD, coiffeur, rue Nationale, à Saumur, chargés de la vente.

AU PALAIS DES MARCHANDS

RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79
ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maitres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.

MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures

Literie — Sièges — Tentures

Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

Vente Mobilière

Au Pont-Pouchard (Bagneux),
Au domicile de M^{me} veuve ROUSSELET, décédée,

Le dimanche 20 mars 1887, à midi,
Par le ministère duell M^e PINAULT.

On vendra :
Un salon, salle à manger, pendules, tableaux, glaces, piano, lits, linges, fauteuils, meubles divers, vaisselle, batterie de cuisine ;
400 volumes (Molière, La Fontaine, Boileau, M^{me} de Staël, M^{me} de Sévigné, etc.);
Voiture à 4 roues, harnais, selle de dame, etc., etc.
On paiera comptant, plus 10 0/0 en sus pour frais. (156)

L'étude de M^e LECOY, avoué à Saumur, est transférée 4, rue Pavée, au coin de la rue du Temple. (180)

UN MÉNAGE, cocher et cuisinière, demande une place pour la Saint-Jean.
S'adresser au bureau du journal.

DENTS
SANS PALAIS NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification — Prix modéré.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER UNE MAISON

Sise rue du Temple, n^o 17,
S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M^{me} GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437).

A VENDRE TRÈS GROS

Échalas en Châtaignier
En bois de vingt ans.
Les 5 pieds..... 65 fr. le mille.
Les 4 pieds et demi. 55 fr. le mille.
Petits échalas à des prix très réduits.
Treillages pour clôtures.
S'adresser chez M. JUNIETTE, 44, quai de Limoges, Saumur. (124)

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES de Chevaux

Pour guérir promptement :
Selmes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,
EMPLOYEZ
L'Onguent Souverain de A. PAJOT
Seule Maison de vente,
L. BONNEAU
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9, SAUMUR.
On trouve en la même maison :
Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais ;
Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage ;
Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.
Saumur, Imp. P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 MARS 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	81 70	81 05	Est	797 50	890	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	515	515
3 % amortissable	84 75	85 05	Paris-Lyon-Méditerranée	1252 50	1250	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	522	523 50	Est	383	382 50
3 % (nouveau)			Midi	1150	1145	1865, 4 %	520 50	520	Midi	388	388 50
4 1/2 %	103 60	103 75	Nord	1555	1552 50	1869, 3 %	412	412	Nord	395 25	395 50
4 1/2 % (nouveau)	109 65	109 70	Orléans	1332 50	1340	1871, 8 %	399 50	398 50	Orléans	388 25	389 60
Obligations du Trésor	509 50		Ouest	880	880	1875, 4 %	522	520 50	Ouest	387 50	387
Banque de France	4195	4190	Compagnie parisienne du Gaz	1457 50	1461 25	1876, 4 %	522	520 25	Paris-Lyon-Méditerranée	385	385
Société Générale	468 75	468 75	Canal de Suez	2035	2045	Bons de liquid. Ville de Paris	530	530	Paris-Bourbonnais	386	386
Comptoir d'escompte	1005	1003 75	C. gén. Transatlantique	520	520	Obligations communales 1879	474 50	473	Canal de Suez	592 50	593
Crédit Lyonnais	557 50	560	Russe 5 0/0 1870	98 50	99	Obligat. foncières 1879 3 %	478	478			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1385	1390				Obligat. foncières 1 88 3 %	378 50	376			
Crédit mobilier	290	285									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	
Saumur (ori.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	6 53	»	»	8 34	Saumur (ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	11 5	
Saumur (état.)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	6 50	8 31	10 31	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»	
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	7 03	8 37	10 45	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	7 29	9 19	11 52	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»	
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 05	»	4 39	»	»	»	»	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 45	
Montreuil (a.)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	»	»	»	»	Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32	
— (dép.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58	»	»	»	»								
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	»	»	»	»								
Loudun	»	8 10	»	3 16	2 52	»	»	»	»	»								
Poitiers	»	16 33	»	10 40	5	»	»	»	»	»								

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	3 03	6 55	9 12	1 13	3 31	7 14 10 40	Saumur	3 27	8 22	9 37	12 48	4 34	6 50 10 24
St-Martin	»	7 08	9 26	1 25	»	7 27	Varenes	»	8 35	9 49	1 01	4 48 7 09	
St-Clément	»	7 15	9 33	1 35	»	7 34	Port-Boulet	3 58	8 45	9 57	1 13	4 59 7 23 10 43	
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 38	»	7 41	La Chapelle	»	9	»	1 24	5 17 7 33	
La Ménitré	3 31	7 35	9 52	1 48	3 54	7 50 11 14	Langeais	4 26	9 29	10 19	1 52	5 30 8 04 11 21	
Angers	3 58	8 23	10 41	2 20	4 19	8 34 11 57	Tours	5 05	10 12	11 05	2 36	6 40 8 45 11 57	

COFFRE-FORT DE LA MAISON HAFFNER AÎNÉ
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,
PAUL GODET
IMPRIMEUR.